



- AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES**
 - Monument historique
 - Périmètre de visibilité du monument historique
 - AS1 - SERVITUDE RÉSULTANT DE L'INSTALLATION DE PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES EAUX POTABLES ET MINÉRALES**
 - Périmètre de Protection Immédiate
 - Périmètre de Protection Rapprochée
 - Périmètre de Protection Éloignée
 - I4 - SERVITUDE RELATIVE AU TRANSPORT D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE**
 - Lignes électriques
 - PM1 - PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES (PPRNP) ET PLAN DE PRÉVENTION DE RISQUES MINÉRIERS (PPRM)**
 - PPRI de la Bruche - Communauté de Communes de la région Molsheim - Mutzig
 - PM4 - ZONES DE RÉTENTION DES EAUX**
 - Zone de rétention des eaux de crue de la Bruche pour la protection des zones habitées
 - PT1 - SERVITUDE DE PROTECTION DES CENTRES DE RÉCEPTION RADIOÉLECTRIQUES CONTRE LES PERTURBATIONS ÉLECTROMAGNÉTIQUES**
 - Zone de garde
 - Zone de protection
 - PT2 - SERVITUDE DE PROTECTION DES CENTRES RADIOÉLECTRIQUES D'ÉMISSION ET DE RÉCEPTION CONTRE LES OBSTACLES**
 - Zone de protection
 - PT3 - SERVITUDE ATTACHÉE AUX RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION**
 - Réseaux de télécommunication
 - T4/T5 - SERVITUDE AÉRONAUTIQUE DE BALISAGE ET DE DÉGAGEMENT**
 - Aérodrome Strasbourg-Entzheim
- Non représentés sur le plan :*
- TT : servitudes établies à l'extérieur des zones de dégagement (servitudes s'appliquant sur l'ensemble de la commune)
 - I1 et I3 : tracé des canalisations de transport de gaz et maîtrise des risques (cf. annexes cartes aux 1/25000 et fiches) ;

maître d'ouvrage :
Commune d'Altorf

Plan Local d'Urbanisme

PLAN DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE